

2.1 Structure interne

À l'automne 2004, un Comité d'implantation a été mis sur pied. Son mandat était de s'assurer que les conditions nécessaires à l'implantation, au fonctionnement et à l'évaluation des résultats du BTEC soient mises en place.

Ce comité était composé de représentantes de la Faculté des sciences infirmières (FSI) et du comité sciences infirmières du RUIS-UL.

Le comité d'implantation a tenu six réunions au cours de l'année d'implantation soit du 1^{er} septembre 2004 au 30 juin 2005. Lors de la réunion du 16 mai 2005, à la lumière de l'expérience vécue, la décision de transformer le Comité d'implantation en Comité directeur a été prise. Son mandat, son fonctionnement et sa composition ont alors été révisés. Chacun de ses éléments vous est ici présenté.

Comité directeur du BTEC

Objet

Le Comité directeur est responsable de l'évaluation continue des résultats et du fonctionnement du BTEC. Il s'assure que les conditions propices à son évolution soient en place.

Mandat

Le mandat du Comité directeur du BTEC est de veiller à ce que les activités du BTEC soient pertinentes, utiles et durables, selon le point de vue des établissements de santé, de la Faculté des sciences infirmières (FSI) et des partenaires financiers. Les activités du BTEC soutiennent la pratique clinique et la gestion clinico-administrative, la formation, la recherche et l'évaluation des technologies en santé et des modes d'intervention.

En conformité avec ce mandat, le Comité directeur du BTEC a pour fonctions :

- d'approuver le plan d'action annuel et en suivre toutes les étapes de sa réalisation;
- de voir à la réalisation des activités d'une manière efficace;
- de mettre en œuvre les conditions permettant d'assurer une meilleure cohérence et convergence des actions;
- de susciter toutes les collaborations nécessaires;
- de contribuer à l'approbation des budgets;
- d'approuver les rapports d'étapes;
- d'appuyer la coordonnatrice administrative du BTEC dans la réalisation de son mandat et dans la mise en œuvre du BTEC;

- d'intervenir auprès de hauts dirigeants, au besoin;
- de voir à la transmission des conclusions auprès des instances officielles telles que le RUIS-UL, le Conseil de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval et les autres partenaires financiers.

Fonctionnement

Le Comité directeur du BTEC est composé de représentants (es) de la Faculté des sciences infirmières (FSI) et des directrices (teurs) de soins (DSI) du comité sciences infirmières du RUIS-UL.

Le fonctionnement du comité est sous la responsabilité de la coordonnatrice administrative du BTEC comme animatrice et secrétaire des rencontres. Celle-ci voit à l'organisation des rencontres (ordre du jour, compte-rendu), assure le suivi des points à l'ordre du jour, la mise en œuvre du plan d'action, l'élaboration des rapports d'étapes et des recommandations du comité.

Le comité se réunit au moins six fois durant l'année.

Composition :

- la doyenne de la FSI, présidente;
- la vice-doyenne aux études de la FSI;
- une codirectrice du BTEC;
- une directrice ou un directeur de soins infirmiers (DSI) représentant les DSI du comité sciences infirmières du RUIS-UL;
- une professeure ou un professeur de la FSI;
- la coordonnatrice administrative du BTEC.

Membres invités ad hoc:

- la responsable des relations avec le milieu de la FSI;
- la coordonnatrice à l'administration de la FSI;
- le coordonnateur du RUIS-UL;
- les représentants des Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ADRLSSSS) des régions 03 et 12;
- les directeurs des ressources humaines (DRH) des établissements partenaires.